

Bernadette LACLAIS
Députée-maire de Chambéry,
Présidente déléguée de Centre-Ville en Mouvement

Synthèse du discours d'ouverture aux 7^e Assises du Centre-Ville de Bayonne

Tout d'abord, Bernadette LACLAIS salue Jean GRENET, membre fondateur de l'association. Elle se fait ensuite l'écho de nombreux participants à ces Assises, qui ont été très impressionnés par ce qu'ils ont vu à Bayonne et par l'action très dynamique, persévérante et novatrice de son Maire. Elle salue aussi Denis Badré, autre membre fondateur de l'association, dont la volonté fédératrice est bien connue de tous, et se dit heureuse de collaborer avec lui pour prolonger le travail des fondateurs, dont faisait également partie Louis Besson, à qui elle a succédé à la tête de la ville de Chambéry. Lui aussi a fait montre de la même ambition au cours de ses 18 années en tant que maire. Au fil des années, depuis 2008, date des Assises de Chambéry, le mouvement a montré qu'il savait renouveler sa réflexion et mettre sur le devant de la scène des solutions pour tous, sans méconnaître les particularités et ressources locales. Pour Bernadette LACLAIS, ces Assises ne dérogeront pas à cette tradition.

De Sceaux à Dunkerque, en passant par Bordeaux, Chambéry, Nancy, Nice, chacune des éditions des Assises de Centre-Ville en Mouvement a enrichi la réflexion. Depuis une dizaine d'années, le centre-ville est revenu au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs économiques, des commerçants, des urbanistes, des chaland et de beaucoup de nos concitoyens, sans parler des élus pour qui cette problématique a toujours été essentielle. Selon elle, les villes ont plus qu'un centre ; elles ont un cœur qui bat avec passion.

Bernadette LACLAIS remercie à ce propos tout particulièrement Pierre Creuzet et Albane Réal, qui ont fait de chacune de ces éditions une réussite.

Elle note ensuite que le pays a dû affronter ces quatre dernières années une crise d'une ampleur inégalée et dont les effets impactent la vie quotidienne, l'emploi, l'activité économique, le logement, les modes de déplacement, les loisirs, la consommation et la gestion des budgets par les élus. Cette crise appelle chacun à réviser ses priorités et à modifier ses points de vue. Dans ce cadre, les centres-villes ont de belles cartes à jouer, dont celle de la proximité, de la centralité des services et des déplacements, de la diversité des offres commerciales, de la concentration des activités, de la convivialité et de l'accessibilité. En fait, les centres-villes possèdent un avantage en termes de

qualité de vie, mesurée à l'aune des économies de temps, de transports et d'argent, bref, en matière de vivre ensemble.

Pour Bernadette LACLAIS, c'est cette conviction que les centres ont de belles cartes à jouer qui réunissent tous les acteurs présents à ces Assises. Chacun a à cœur de valoriser leurs atouts et développer leurs forces et leur valeur ajoutée face à d'autres types de distribution, mais aussi pour préserver un cadre de vie, une facilité d'accès et une qualité de service que l'on ne trouve pas ailleurs. Il s'agit entre autres choses de trouver les moyens d'agir pour faciliter l'occupation des cellules commerciales dans les axes stratégiques, de se convaincre que l'extension de la piétonisation n'est pas un handicap mais une chance. L'enjeu du stationnement est certes important, mais il l'est tout autant que celui de l'adaptation des horaires d'ouverture le lundi ou de la pause méridienne, selon elle.

Défendre le centre-ville signifie aussi que les investissements dans des aménagements urbains ne résultent pas de caprices d'élus, mais sont en réalité des atouts indispensables pour l'attractivité d'une rue ou d'un quartier. Les travaux qu'ils entraînent, s'ils n'arrangent personne sur le coup, sont en fait un mal pour un bien à venir. Il s'agit aussi selon elle de reconnaître dans le patrimoine et dans le secteur sauvegardé autre chose qu'un décor ou une source de complications administratives. C'est en fait une source d'identité forte, une protection et un atout à valoriser pour une image qui change tout face à des modes de distribution uniformisés et aseptisés. Bayonne en est le meilleur exemple.

Bernadette LACLAIS estime que les élus se doivent aussi de se saisir des moyens réglementaires et juridiques pour permettre à une activité donnée de se développer dans les cellules commerciales jugées essentielles. Il leur faut aussi accueillir des activités attractives qui fidélisent la clientèle, mesurer les enjeux du stationnement et des plans de circulation, promouvoir des plans de déplacement combinés n'oubliant personne et ouvrant la ville à tous. Enfin, il leur faut inventer des solutions novatrices pour les livraisons.

Pour Bernadette LACLAIS, les élus portent une responsabilité lourde dans le cadre du rééquilibrage au profit des centres-villes. Les habitants des villes – et pas uniquement les plus âgés – montrent un plaisir nouveau à acheter de manière moins massive. Les grandes enseignes, qui multiplient les supérettes dans les centres, l'ont bien compris. Si l'on ne mesure pas encore complètement les effets de cette mutation, il faut accompagner cette évolution et en faire profiter les commerces.

Bernadette LACLAIS note que ce travail demande du temps et de l'énergie aux élus, mais leur apport est inestimable, car un centre-ville qui périclité, c'est une ville entière qui s'affaiblit et avec

elle, une agglomération et un bassin de vie. Quand le cœur n'irrigue plus, l'ensemble du corps est en danger. Renforcer la vocation de centralité de nos villes, c'est travailler pour les habitants du centre, de la ville-centre et, au-delà, de l'intercommunalité voire du département. Cette interférence ne semble pas toujours évidente aux yeux des élus des communes périphériques.

Pour elle, c'est cette passion et ces enjeux que l'association portera dans quelques jours à la Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme Sylvia PINEL, qui ne peut être présente ce jour. Lors de la rencontre avec la Ministre, les représentants de l'association insisteront notamment sur les évolutions attendues dans le fonctionnement des CDAC, les conditions d'ouverture du dimanche, les documents d'aménagement commercial (DAC) et la priorité à donner au plan FISAC. Au moment où l'on célèbre le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, Bernadette LACLAIS note que le philosophe voyait en Chambéry « une ville d'un commerce agréable ». Consciente que ces mots n'ont pas le même sens que ceux que l'on pourrait leur donner aujourd'hui, elle n'en souhaite pas moins les reprendre aujourd'hui et veut croire en l'épanouissement de villes et de centres-villes d'un commerce agréable.